

SÉANCE DU 6 MAI 2026 À 20H00

L'an deux mille vingt six, le six du mois de mai à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 1^{er} mai 2026 et sous la présidence de madame la maire.

Conseillers présents : Cristelle VEILLARD – Julien LEPRÉ – Sylvie LE PRADO – Jérôme COUTAZ – Danièle VIAL – Olivier LAURENT – Jean-François ROLLANDIN – Yves DESTORS – Françoise SERPRY – Dominique DERAT – Aline VACHET – Alberto DE SOUSA – Sylvain LAGRESLE – Laurence CARRERES – Sophie MARTINEZ – Clément MARLIER – Zoé BADIN – Christian GIRARDET – Monique GALLON.

Absente ayant donné pouvoir /

Absente n'ayant pas donné pouvoir : /

Secrétaire pour la séance : Danièle VIAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 présents : 19 procurations : 0 votants : 19

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 10 avril 2026
- Décisions prises par la maire dans le cadre de ses délégations
- Délibérations
 - Validation de la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) pour transmission à la Trésorerie Générale
 - Exercice du droit à la formation des élus municipaux - Orientations et crédits
 - Création d'un emploi d'adjoint administratif
 - Participation communale à la protection sociale complémentaire santé des agents
- Divers
 - Information sur les modalités de mise en œuvre budgétaire des projets 2026
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 10 AVRIL 2026

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (19 votants / pour : 19 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

La maire n'ayant pas eu à prendre de décisions dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal depuis la dernière séance, ce point est sans objet.

DÉLIBÉRATION N° 2026-05-06-01

VALIDATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – (présenté par C. Veillard)

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est une instance obligatoire, chargée de donner son avis sur la fiscalité locale de la commune. Pour les communes de plus de 2000 habitants comme Villette-de-Vienne, elle doit être composée de 9 membres : la Maire et 8 membres choisis par le directeur départemental des finances publiques parmi une liste de 32 contribuables de la commune. C'est cette liste de 32 personnes qui est présentée en délibération.

Adopté à l'unanimité (19 votants / pour : 19 – abstention : 0 – contre : 0)

DÉLIBÉRATION N° 2026-05-06-02

EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX - ORIENTATIONS ET CRÉDITS (présenté par C. Veillard)

La formation des élus constitue une **dépense obligatoire** pour la commune. Il est proposé de fixer le budget alloué à **1 600 €**, par an ce qui correspond à **2 %** du montant total des indemnités de fonction. Ces crédits sont répartis de manière **égalitaire** entre tous les élus qui en font la demande.

Pour être éligibles, les formations doivent être dispensées par des organismes **agréés par le ministère de l'Intérieur**. Trois axes prioritaires sont proposés : les **fondamentaux de l'action publique** (déontologie, institutions), les **compétences techniques liées aux délégations** (finances, urbanisme, politiques sociales) et l'**efficacité personnelle** (gestion de projet, prise de parole).

Les élus détenteurs d'une délégation ont l'**obligation légale** de suivre une formation durant la première année de leur nomination.

Ce dispositif est complémentaire au **Droit Individuel à la Formation des Élus (DIFÉ)** qui peut être mobilisé pour le mandat ou une réinsertion professionnelle.

Adopté à l'unanimité (19 votants / pour : 19 – abstention : 0 – contre : 0).



DÉLIBÉRATION N° 2026-05-06-03**CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF (présenté par C. Veillard)**

Afin de poursuivre la réorganisation des services administratifs de la commune et l'anticipation du départ à la retraite d'un agent, il est proposé la création d'un emploi permanent d'**adjoint administratif territorial principal de 2^e classe** à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Les objectifs clés sont :

- **Assurer la transition** : Organiser le service en lien avec les équipes actuelles et nouvelles.
- **Garantir la continuité** : Mettre en place un « tuilage » dès le **1^{er} juillet 2026** pour permettre la passation des dossiers et des compétences.
- **Maintenir le service public** : Préserver la qualité des missions administratives communales.

Adopté à l'unanimité (19 votants / pour : 19 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 2026-05-06-04**PARTICIPATION COMMUNALE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS (présenté par C. Veillard)**

Comme il avait été exposé au conseil municipal du 31 mars, il est proposé de modifier la participation communale à la mutuelle des agents. Jusqu'à présent, la participation de la commune s'élevait à 10 € par agent. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, il est nécessaire d'adapter ce dispositif.

En effet, la loi impose désormais une participation minimale correspondant à 50 % d'un montant de référence fixé à 30 €, soit une contribution de 15 € par agent.

L'avis du CST étant favorable à cette évolution, nous pouvons maintenant soumettre cette délibération à l'approbation du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité (19 votants / pour : 19 – abstention : 0 – contre : 0).

QUESTIONS DIVERSES**INFORMATION SUR LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE BUDGÉTAIRE DES PROJETS 2026 (présenté par O. Laurent)**

Comme le budget 2026 a été voté sous le précédent mandat sans préjuger des projets qui allaient être portés par l'équipe élue, la commission finances propose une organisation afin de définir les projets prioritaires à mener sur cette année.

Une enveloppe de 100 000 € dédiée aux projets nouveaux est proposée pour l'année 2026. Chaque commission doit faire remonter ses projets avant le 1^{er} juin en fournissant un devis. Ces actions devront pouvoir être facturés au 1^{er} décembre 2026.

En parallèle, une enveloppe de 52 000 € au total est allouée aux 6 commissions afin de pouvoir répondre à des actions urgentes qui seraient décidées ultérieurement. Il s'agit de pouvoir gérer les imprévus, cette somme n'a pas vocation à être dépensée intégralement et le reliquat viendra renforcer la capacité d'investissement pour 2027.

COMMISSIONS THÉMATIQUES DE L'AGGLOMÉRATION

Vienne Condrieu Agglomération a envoyé une invitation à tous les élus municipaux pour une soirée de présentation le mardi 26 mai.

Chaque élu doit s'inscrire dans une commission thématique avant le 29 mai. L'installation de ces commissions aura lieu en septembre.

COMMUNICATION

Le nouveau panneau lumineux est installé et opérationnel depuis le 6 mai.

VIE LOCALE

Un grave accident est survenu à Serpaize jeudi soir, provoquant l'effondrement d'une grotte sur deux enfants, originaires de Villette-de-Vienne et de Chuzelles.

Le conseil municipal exprime son soutien le plus sincère aux familles, et adresse ses pensées les plus chaleureuses aux deux enfants, leur souhaitant un prompt rétablissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

La maire,



La secrétaire,

